



**Plate-forme  
Mondiale  
pour la Réduction  
des Risques de  
Catastrophe**

**Première session  
Genève, Suisse  
5-7 juin 2007**

**16 mai 2007**



Nations Unies  
Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes

**PROPOSITION DU  
SECRETAIRE GENERAL  
ADJOINT AUX AFFAIRES  
HUMANITAIRES POUR  
RENFORCER LE SYTEME DE  
LA SIPC**

ISDR/GP/2007/Inf.2 FRENCH

Les documents de la session sont disponibles sur le site Internet  
de la Plate-forme Mondiale

<http://www.preventionweb.net/globalplatform>

*Préparé dans le cadre du Processus Consultatif des Parties prenantes à la  
SIPC*

*31 décembre 2006*

## TABLE DE MATIERES

### 1<sup>ère</sup> PARTIE

1. Généralités.....	4
<b>2. Logique de renforcement du système de la SIPC .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Processus de mise au point d'un système renforcé de la SIPC.....</b>	<b>7</b>
3.1. Rapports (A/60/180 et A/61/229) du Secrétaire Général de l'ONU sur la mise en œuvre de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes.....	7
3.2. Conseil préliminaire de gestion.....	8
3.3. Groupe de référence de la SIPC .....	8
3.4. Groupe de soutien de la SIPC .....	8
3.5. Consultations avec les agences dans les régions.....	9

### 2<sup>ème</sup> PARTIE

<b>4. Eléments clés du projet de renforcement du système de la SIPC .....</b>	<b>10</b>
4.1. Considérations d'ordre général pour le renforcement du système de la SIPC .....	10
4.2. Principes directeurs.....	10
4.3. Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe.....	11
4.4. Le rôle des Gouvernements .....	12
4.5. Participation des institutions régionales .....	13
4.6. Institutions et mécanismes de soutien .....	14
4.7. Secrétariat de la SIPC.....	15
4.8. Ressources du système de la SIPC .....	16
4.9. Gouvernance du système de la SIPC .....	16
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>17</b>

## 1ère PARTIE

### 1. Généralités

Il semble impératif de créer un cadre commun de pour que la communauté internationale puisse riposter au défi que représente l'impact croissant des catastrophes. L'Assemblée Générale des Nations Unies stipulait dans sa résolution 54/219 du 22 décembre 1999, que la Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN) lancée par l'Assemblée Générale en 1989 serait remplacée par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC).

Dans la même résolution, l'Assemblée valida la proposition du Secrétaire Général (a) de mettre en place l'Equipe Spéciale Interinstitutions pour la Prévention des Catastrophes (IATF/DR)<sup>1</sup>, regroupant des représentants les organismes concernés des Nations Unies ainsi que de la communauté scientifique et technique, y compris des entités régionales, et dont le but était de servir de cadre de concertation au sein du système onusien, quant à la prévention des catastrophes, et (b) de créer un secrétariat pour la Stratégie. L'IATF/DR et le secrétariat de la SIPC fonctionnaient sous l'autorité directe du Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Humanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, avec pour mandat, de faciliter la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie.

La résolution 54/219 de l'Assemblée Générale a suivi la résolution No 1999/63 du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC en anglais), définissant les objectifs de la Stratégie, à savoir : (a) permettre aux communautés de devenir résilientes face à l'impact des aléas naturels, technologiques et environnementaux, réduisant ainsi le risque accru inhérent aux vulnérabilités socio-économiques des sociétés modernes; et (b) d'évoluer d'un système de protection contre les aléas à un système de gestion des risques en intégrant les stratégies de prévention des risques dans les activités de développement durable.

La SIPC représente une évolution conceptuelle majeure qui commença pendant la DIPCN. L'approche classique consistait à répondre aux conséquences des catastrophes, et se transforma en une approche plus globale de réduction des catastrophes. La SIPC souligne que les aléas naturels, ne débouchent pas toujours sur des catastrophes mais que ces dernières résultent de l'impact des aléas naturels sur des systèmes sociaux vulnérables. En d'autres termes, les catastrophes peuvent faire l'objet de prévention à travers une intervention humaine consciente visant à réduire les vulnérabilités.

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD, Johannesburg, 2002) a réitéré l'intérêt pour des mécanismes de réduction des risques et de la vulnérabilité en vue de promouvoir le développement durable, ainsi que la nécessité pour les secteurs du développement d'orienter les investissements vers des activités de prévention des catastrophes. Le résultat de ce Sommet a permis à la SIPC de se doter d'une série d'objectifs concrets afin d'intégrer et de renforcer les mesures de réduction des risques au sein des politiques et processus de développement.

La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC, Kobe, Japon, 2005) a constitué un autre repère à l'échelon mondial, en matière d'engagement pour mettre en œuvre le programme de réduction des catastrophes. Les 168 Etats ayant participé à la Conférence ont adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes (A/CONF.

---

<sup>1</sup> Conformément à la résolution 54/219 de l'Assemblée Générale et suite aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire Général (A/54/497) sur la Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles: Remplacée par l'Equipe spéciale Interinstitutions pour la Prévention des Catastrophes établie au début de l'année 2000 en tant que forum principal au sein du système des Nations Unies en vue d'élaborer des stratégies et politiques pour la réduction des aléas naturels; d'identifier des défaillances dans les politiques et programmes sur la prévention des catastrophes et de recommander des actions à cet effet ; de veiller à la complémentarité des actions des agences impliquées dans la prévention des catastrophes; d'offrir des orientations politiques au Secrétariat; et de convoquer des réunions d'experts sur des questions relatives à la prévention des catastrophes.

206/6), validé ensuite par l'Assemblée Générale dans sa résolution No 60/195. Le plan de travail décennal du Cadre a été élaboré au terme de longues négociations entre les Etats, les experts et les organisations partenaires, et traduit la volonté d'adopter une approche globale pour identifier et mettre en oeuvre des mesures pluridisciplinaires complexes de réduction des risques de catastrophe.

Le Cadre d'action de Hyogo s'inspire des orientations de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr (1994) visant à réduire considérablement les pertes en vies humaines, et actifs sociaux, économiques et environnementaux des communautés et des pays concernés. Il appelle à poursuivre trois objectifs stratégiques<sup>2</sup> en vue de la réduction considérable des pertes en vies humaines, d'actifs sociaux, économiques et environnementaux des communautés et des pays au cours des 10 prochaines années, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). S'appuyant sur les conclusions issues de l'examen de la Stratégie de Yokohama, le Cadre d'action de Hyogo définit également cinq domaines d'action prioritaires<sup>3</sup> et identifie les rôles collectif et individuel ainsi que les responsabilités des différents partenaires dans sa mise en oeuvre et son suivi.

Le renforcement du système de la SIPC est devenu incontournable afin de répondre aux tendances actuelles des catastrophes ainsi qu'aux attentes grandissantes des pays et communautés pour être soutenus dans la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo. Ce renforcement est nécessaire pour accroître l'engagement politique et financier en vue de la réduction des risques de catastrophe, y compris dans les secteurs du développement. Un système de planification commune et une hiérarchisation des résultats espérés permettraient une meilleure cohérence ainsi qu'une coordination solide aux niveaux mondial et régional et fournirait un environnement propice et un soutien technique crucial pour permettre le renforcement des capacités des nations et communautés en matière de réponse effective face à la gestion des risques de catastrophe.

Le Cadre d'action de Hyogo a donné un élan nouveau aux initiatives de renforcement de la SIPC qui devient de plus en plus un *système de partenariat mondial* dans le cadre des efforts de réduction des risques de catastrophe. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Humanitaires (SGA) a lancé après la CMPC, un processus consultatif d'identifier des mesures concrètes pour renforcer le système de la SIPC en s'appuyant sur les mandats, institutions, partenariats et mécanismes existants dans le but ultime de rendre opérationnel le Cadre d'action de Hyogo. Le rapport du Secrétaire Général Adjoint sur la mise en oeuvre de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes en 2005 et 2006<sup>4</sup> mentionne les propositions pour renforcer le système de la SIPC et souligne ses principaux éléments<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Ces objectifs stratégiques sont comme suit:

1. Une intégration plus effective des préoccupations en matière de risques de catastrophe au sein des politiques viables de développement, de planification et de programmation à tous les niveaux, avec un accent particulier sur la prévention et l'atténuation des catastrophes, la préparation et la réduction de la vulnérabilité.
2. Le développement et renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités à tous les niveaux, en particulier au niveau des communautés, en vue de renforcer la résilience face aux aléas.
3. L'incorporation systématique des approches de réduction des risques dans la conception et la mise en oeuvre des initiatives de préparation contre les catastrophes, des programmes de riposte et de relèvement dans les efforts de reconstruction des communautés affectées.

<sup>3</sup> Les cinq actions prioritaires se définissent comme suit:

1. Inscrire la prévention des risques dans les priorités nationale et locale avec une base institutionnelle solide pour la mise en oeuvre.
2. Identifier, évaluer et faire le suivi des initiatives de prévention des risques et renforcer les mécanismes d'alerte précoce.
3. Utiliser les connaissances, innovations et programmes de formation/sensibilisation afin d'instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux.
4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents.
5. Renforcer les préparations pour une réponse effective à tous les niveaux.

<sup>4</sup> A/60/180 et A/61/229.

<sup>5</sup> Voir chapitre III du document.

## 2. Logique de renforcement du système de la SIPC<sup>6</sup>

Au cours des dernières décennies, les pays et régions ont élaboré une gamme variée de mécanismes, stratégies et politiques institutionnels afin de gérer les risques de catastrophe. Le niveau de développement, d'efficacité et de complexité de ces mécanismes, tant à l'échelle nationale que régionale, varie entre les continents : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et autres régions, ainsi qu'au sein même de chacune des régions. Avec l'augmentation des pertes et une sensibilisation accrue au problème que constitue le risque de catastrophe, on assiste à une prolifération d'organisations internationale, régional, national, sectorielle et locale engagées dans des activités de prévention des risques de catastrophe qui rendent les tentatives de coordination difficiles à tous les niveaux.

Jusqu'à présent, le système de la SIPC était structuré mondialement à travers l'IATF/DR et certains groupes de travail thématiques associés, mais comptant avec une représentation et une portée limitées. Bien que de nombreux pays aient créé des plates-formes nationales pour faire prévaloir et promouvoir des initiatives de réduction des risques de catastrophe, le système de la SIPC mérite que lui soit conférée une certaine autonomie au niveau régional et sous-régional afin de mobiliser et de coordonner les initiatives. Le système de la SIPC doit d'être élargi au niveau mondial en vue d'inclure une gamme variée d'acteurs dont les Etats, impliqués dans la réduction des risques de catastrophe. Bien que les agences indépendantes de l'Equipe Spéciale Interinstitutions ainsi que le Secrétariat de la SIPC disposent de leur propre plan d'action, il n'existe actuellement pas de plan de travail commun.

La justification du renforcement de la SIPC et de sa description en tant que système de partenariats, est basé sur la nécessité de réaliser des progrès considérables en terme de mise en oeuvre d'un programme de réduction des risques de catastrophe à l'échelle planétaire, lequel appelle à des efforts concertés de la part de tous les intervenants. Le Cadre d'action de montre que la réduction des risques de catastrophes revêt un caractère transversal dans le contexte d'un développement durable et constitue de ce fait un élément important pour la réalisation des objectifs de développement adoptés par consensus international, y compris ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire.

Le Cadre d'action de Hyogo met l'accent sur le fait que la responsabilité première de mise en oeuvre et de suivi revient aux Etats, par l'intervention des structures administratives publiques, la communauté scientifique et les sociétés civiles. Les Etats sont invités à créer un sentiment d'appropriation du processus de réduction des risques de catastrophe au sein de leurs populations et à soutenir les efforts des administrations locales. Les Etats se doivent également de concevoir des mécanismes permettant la mise en place d'initiatives transversales de réduction des risques de catastrophe depuis le niveau communautaire et contribuant à donner corps aux politiques et programmes pertinents à tous les niveaux.

Ainsi donc, une mise en oeuvre réussie du Cadre de Hyogo passe par le renforcement des capacités du système de la SIPC pour fournir une base solide d'action. Il est impératif d'engager les Etats, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales, les agences des Nations Unies et autres agences internationales, les institutions régionales et les représentants de la société civile ainsi qu'un système de suivi des investissements. C'est seulement à travers des partenariats de plus en plus efficaces entre les différents intervenants que la réduction des risques de catastrophe pourra s'intégrer parfaitement dans une dynamique de développement environnemental, économique et social. La participation directe des Etats<sup>7</sup> au sein du système de la SIPC est largement perçue comme particulièrement importante pour une synergie internationale plus solide, systématique et cohérente pour soutenir les activités nationales de réduction des risques de catastrophe.

---

<sup>6</sup> La première partie de cette section s'inspire du travail du Groupe de référence de la SIPC.

<sup>7</sup> Les Etats ne faisaient pas partie formellement du système de la SIPC, sauf pour fournir les bases de gestion à travers l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ils pouvaient cependant participer aux réunions de l'Equipe Spéciale Interinstitutions en qualité d'observateurs.

La réforme des Nations Unies a pour but de synchroniser toutes les ressources, les programmes et les agences spécialisés afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015, pour cela, il sera indispensable de créer une plus grande cohérence aux plans mondial et régional. L'engagement politique est également primordial pour une intégration systématique des efforts de réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement, une plus grande allocation de ressources et l'usage des connaissances en terme de réduction des risques par les Etats membres, leurs communautés ainsi que la communauté internationale<sup>8</sup> de manière générale.

### **3. Processus de création du système renforcé de la SIPC**

Les propositions formulées initialement sur les fonctions futures et le développement de la SIPC se fondaient sur un certain nombre d'études et de consultations sur le fonctionnement des opérations de la SIPC, ses capacités et potentiel actuels, ainsi que sur l'aptitude du système des Nations Unies à traiter les thèmes de la réduction des risques de catastrophe. Ces études s'appuyaient notamment sur les rapports du Secrétaire Général (A/54/497; A/54/136-E/1999/89; A/60/180; A/61/229), les résolutions de l'Assemblée Générale (54/219; 59/231; 60/195) et la résolution du Conseil Economique et Social No 1999/63.

De longues consultations avec les partenaires de la Stratégie et des organisations nationales ont ensuite fournis des éléments pour le renforcement du cadre institutionnel de la Stratégie tel qu'il est signalé dans le rapport précédent de l'Assemblée Générale sur sa mise en oeuvre (A/60/180). Ce processus est guidé par le Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Humanitaires et se base sur les rapports du Secrétaire Général des Nations Unies sur la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/60/180 et A/61/229), sur les résultats des délibérations du « Conseil préliminaire de gestion », sur les travaux du "Groupe de référence de la SIPC", sur les consultations avec le Groupe de soutien de la SIPC et sur les rassemblements régionaux ainsi que l'atelier des partenaires de la SIPC organisé à Genève en octobre 2005. Ci-après, les éléments clés de ce processus.

#### **3.1. Rapports (A/60/180 et A/61/229) du Secrétaire Général de l'ONU sur la mise en oeuvre de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes**

Les rapports A/60/180 et A/61/229 du Secrétaire Général de l'ONU contenaient les éléments clés du système renforcé de la SIPC sur la mise en oeuvre de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes. Le rapport A/61/229 définit les objectifs majeurs comme suit:

*Les principaux objectifs sont de renforcer la participation des gouvernements et des organisations participant au mécanisme, d'accorder une place plus importante à la prévention des catastrophes dans les priorités et programmes des organisations; et de soutenir les activités menées sur le plan national pour prévenir les catastrophes à l'échelon international et de façon plus systématique et cohérente. Le renforcement du mécanisme se fera grâce à la coordination, à la sensibilisation des décideurs à la prévention des catastrophes au plus haut niveau et à la mise sur pied d'un mouvement mondial en faveur de la prévention des catastrophes ainsi qu'à l'élaboration d'un programme de travail commun axé sur les résultats permettant au mécanisme d'être plus efficace.*

---

<sup>8</sup> Ces besoins ont été mis révélés dans le récent rapport du Panel de haut niveau du Secrétaire Général sur la cohérence globale du système des Nations Unies et en particulier sur le soutien plus cohérent et consolidé aux gouvernement en matière de prévention des catastrophes et l'établissement d'un lien entre le système et les stratégies nationales de développement dans le but d'intégrer la prévention des catastrophes dans les Objectifs de Développement du Millenium. ("Agir à l'unisson" – Rapport du Panel de haut niveau du Secrétaire Général sur une cohérence globale du système des Nations Unies, novembre 2006).

Au sein du système renforcé, une “Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe” dont l’adhésion serait largement ouverte à tous les Etats membres, servirait de cadre élargi et reformé, pour succéder à l’Equipe Spéciale Interinstitutions pour la Prévention des Catastrophes (IATF/DR).

Le rapport du Secrétaire Général de l’ONU portant la référence A/60/180 souligne l’intention du système renforcé de la SIPC de soutenir les réseaux régionaux qui encouragent les mesures en matière de réduction des risques de catastrophe et la coopération aux niveaux régional et sous-régional, en plus des initiatives et plates-formes nationales.

### **3.2. Conseil préliminaire de gestion**

Le Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Humanitaires a convoqué à New York, une réunion du groupe consultatif des hauts gestionnaires du Groupe de Développement des Nations Unies, la Banque Mondiale, l’OMM, le Programme des Nations Unies pour l’Environnement et la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, dénommé “Conseil préliminaire de gestion” ; groupe qui s’est réuni deux fois déjà à New York (mars et octobre 2006). Ce groupe a été mis en place afin d’aider le Président du système de la SIPC à offrir un leadership à l’échelle du réseau onusien et soutien de haut niveau en matière de réduction des risques de catastrophe en général, et particulièrement le conseil en matière d’orientation du processus de renforcement de la SIPC.

### **3.3. Groupe de référence de la SIPC**

Au cours de sa douzième session en novembre 2005, l’Equipe Spéciale Interinstitutions pour la Prévention des Catastrophes a fondé un petit “Groupe de référence”<sup>9</sup> informel, composé de représentants du PNUD, BCAH (OCHA en anglais), ONU/ESC (UNESCO en anglais), OMM, PNUE, UNICEF, la Banque Mondiale, ProVention Consortium, IFRC et le Secrétariat de la SIPC ainsi que le Gouvernement Suisse (en sa qualité de Président du Groupe de soutien de la SIPC). La Commission de l’Union Africaine, ActionAid et la Banque Interaméricaine de Développement furent également consultés durant ce processus. Le Groupe de référence devait fournir des conseils sur le renforcement du système de la SIPC.

Le Groupe de référence se réunit plusieurs fois pendant l’année 2006 pour examiner dans les détails la proposition du Secrétaire Général Adjoint quant au renforcement du système de la SIPC. Les discussions ont débouché sur un certain nombre de suggestions spécifiques. Lors d’une seconde phase lancée en octobre 2006, le Groupe considéra la possibilité d’améliorer la cohérence entre les partenaires du système de la SIPC à travers un cadre de planification des activités du système en s’appuyant sur le Cadre d’action de Hyogo. Le Groupe produit un document préliminaire<sup>10</sup> dont les éléments clés sont consignés dans le paragraphe 4.2.

### **3.4. Groupe de soutien de la SIPC**

Le Groupe de soutien indépendant de la SIPC, établi en 2002 et situé à Genève, se réunit en diverses occasions en 2005 et 2006<sup>11</sup> sous la présidence Suisse dans le cadre du suivi de la Conférence Mondiale pour la Prévention des Catastrophes tenue à Kobe et afin d’engager des consultations sur la proposition de renforcement du système de la SIPC.

---

<sup>9</sup> Le “Groupe de référence de la SIPC” est présidé par M. Andrew Maskrey (PNUD/BCPR).

<sup>10</sup> Document intitulé: Renforcement des capacités du système de la SIPC et processus d’élaboration du plan d’action.

<sup>11</sup> Depuis février 2005, le Groupe a convoqué plusieurs réunions extraordinaires pour faire un briefing et discuter du suivi du processus menant à WCDR et celui du renforcement de la SIPC. La Suisse qui assure la présidence du Groupe, en collaboration avec l’Equateur, ont organisé un événement parallèle au cours de la réunion de l’ECOSOC en juillet 2006, dont le thème était le processus du renforcement de la SIPC.

Ce Groupe, dans sa forme élargie<sup>12</sup>, est ouvert à tous les Etats intéressés et offre un cadre de discussions informelles entre les Gouvernements sur des questions pertinentes en relation avec le système de la SIPC.

Le groupe accorde un soutien, un conseil, une rétro alimentation ainsi que l'échange d'informations avec le Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Humanitaires et son adjoint, et avec le Directeur du Secrétariat de la SIPC. Il a pour objectif principal de mobiliser le soutien politique et financier nécessaire au bon fonctionnement du système renforcé de la SIPC en mettant particulièrement l'accent sur des questions liées à la participation des Etats dans le système.

D'autres réunions du Groupe de soutien sont prévues dans les mois à venir<sup>13</sup>, elles devront porter sur le système renforcé de la SIPC et le processus de préparation pour la création de la Plate-forme mondiale.

### **3.5. Consultations avec les agences dans les régions**

En 2006, le secrétariat de la SIPC a organisé un nombre de consultations avec des institutions internationales et régionales en Afrique (6-7 juin), en Asie (19-20 juin) et en Amérique latine (27-28 juin) pour examiner la proposition de renforcement du système de la SIPC en considérant les réalités sur le terrain, les mécanismes institutionnels existants et les défis inhérents à la mise en œuvre du Cadre de Hyogo dans chaque région. Le Président du Groupe de référence de la SIPC a pris part à certaines de ces consultations.

---

<sup>12</sup> Durant sa dernière rencontre en novembre 2006, le Président du Groupe de soutien de la SIPC a invité tous les Gouvernements intéressés à participer aux futures réunions.

<sup>13</sup> L'atelier du 13 décembre 2006 avait pour but le renforcement et l'enrichissement du processus consultatif.

## 2ème PARTIE

### 4. Eléments clés du projet de renforcement du système de la SIPC<sup>14</sup>

#### 4.1. Considérations d'ordre général pour le renforcement du système de la SIPC

Le système renforcé de la SIPC va devenir un partenariat composé des gouvernements, des agences inter gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des institutions financières internationales, des entités techniques et scientifiques, des réseaux ainsi que la société civile et le secteur privé. Tous ces partenaires ont un rôle fondamental à jouer dans la réduction des risques de catastrophe. Le système de la SIPC a pour but d'identifier des rôles et responsabilités clairs ainsi que d'améliorer l'interaction entre les différentes entités du système. La SIPC renforcée s'appuie sur des partenariats et mécanismes existants qui sont actuellement opérationnels ou qui peuvent jouer un rôle significatif dans la réduction des risques de catastrophe. Etant donné la gamme variée d'acteurs qui sont appelés à participer, le système renforcé de la SIPC vise à créer et soutenir un mouvement global de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux.

#### 4.2. Principes directeurs

Les principes directeurs suivants sont inter dépendant dans le cadre du système renforcé de la SIPC.

- Le processus de renforcement du système de la SIPC va évoluer au fil du temps, en commençant par le système dans sa forme actuelle avant de l'élargir. La réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et sous national est stimulée avant tout par les mesures d'incitation à caractère politique et économique prises aux niveaux local et national, lesquelles encouragent en retour, la prise d'actions par les communautés et acteurs locaux. Le système de la SIPC dans son ensemble, peut représenter une valeur ajoutée pour les processus nationaux et sous nationaux spécifiques grâce à une meilleure cohérence et coordination des actions de la communauté internationale (biens publics internationaux) afin de renforcer et soutenir les mesures d'encouragement et les efforts de développement des capacités par les acteurs locaux et nationaux. Ainsi, le renforcement du système de la SIPC devrait irradier vers l'extérieur, à partir du cadre mondial, en passant par des niveaux régional et sous-régional jusqu'aux niveaux national et local, avec une activation des mécanismes de coordination et de programmation conjointe effectuée progressivement à des échelons plus bas.
- Etant donnée la gamme considérable de mécanismes institutionnels, de stratégies, de plans et de politiques déjà mis en place pour promouvoir les initiatives de prévention des catastrophes dans différentes régions et pays, le système renforcé de la SIPC devrait s'inspirer et développer davantage ce qui existe déjà.
- L'hétérogénéité des mécanismes institutionnels en vigueur parmi les régions et pays traduit la complexité de la problématique liée aux risques de catastrophe et les réalités politique, sociale, économique et culturelle tout à fait distinctes. Ces différences devraient être accueillies par la SIPC comme une richesse plutôt qu'une faiblesse.
- En termes institutionnels, l'évolution du système de la SIPC devrait devenir inclusif et promouvoir le concept d'un mouvement pour la réduction des risques de catastrophe. L'adhésion au système devrait s'ouvrir graduellement de sorte à inclure tous les Etats membres, les organisations régionales et sous-régionales, les ONG, les instituts scientifiques,

---

<sup>14</sup> Cette section s'inspire des résultats de l'Atelier des parties prenantes tenu en octobre 2005, de la proposition du SSG du 19 décembre et du travail du Groupe de référence.

techniques et universitaires, les institutions financières, les organisations du secteur privé, les autorités locales, etc. qui sont impliqués dans la réduction des risques de catastrophe.

- Il est important de renforcer le système de la SIPC au niveau régional, pour une meilleure cohérence des efforts pour la mise en œuvre sur le plan national, par les organisations régionales et internationales. Il devrait donc faire l'objet d'une attention particulière dans le projet de renforcement global du système.
- En termes d'élaboration d'un plan d'action, le système de la SIPC devra promouvoir une série d'activités prioritaires coordonnées et intégrées, conçues pour faire face aux défis liés à la réduction des risques de catastrophe et spécifiques aux différents niveaux géographiques et thématiques. Le plan d'action devrait engendrer une plus grande cohérence et meilleure collaboration entre les divers partenaires du système.
- Les priorités dans le cadre du renforcement du système de la SIPC et son processus de planification doivent intégrer l'optique de réduction mesurable des pertes dues aux catastrophes au niveau national, à travers des résultats clairement articulés, notamment dans les pays à hauts risques et à faible capacité. Toutes les activités entreprises par le système à l'échelle mondiale et régionale devront s'inspirer de cette logique pour pouvoir générer un regain de motivations politique et économique pour un engagement national face à la réduction des risques de catastrophe.
- Le renforcement du système de la SIPC devrait engendrer une plus grande cohérence des actions des différents partenaires à chaque étape, accroître l'efficacité et éviter la duplication, le chevauchement et les lacunes. De même manière, il devrait constituer un moyen d'accroître le volume des investissements dans les initiatives de réduction des risques de catastrophe, à tous les niveaux.
- Il existe une relation d'interdépendance entre la *forme* et la *fonction* au sein du système de la SIPC. Il devrait y avoir de nouvelles modalités de gouvernance pour améliorer la planification des activités en vue de meilleurs résultats.

### **4.3. Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe**

La Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (PM/RRC) est l'élément central du projet de renforcement de la SIPC. La PM/RRC va mettre à consolider et étendre les adhésions au-delà de l'Equipe Spéciale Interinstitutions pour la Prévention des Catastrophes (ESI/PC). Les Etats auront la possibilité d'adhérer à la PM/ d'où le changement de nom proposé, de ESI/PC à Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Ce groupe comprendra également les Nations Unies et d'autres agences internationales, des organisations régionales, la société civile, les instituts techniques et scientifiques couvrant les domaines social, économique, humanitaire, politique, environnemental et scientifique et engagés dans la réduction des risques de catastrophe<sup>15</sup>.

La PM/RRC aura le même mandat que l'Equipe Spéciale Interinstitutions<sup>16</sup>, à savoir : être le principal forum d'une action continue et concertée en matière de prévention des catastrophes. En tant que tel, elle servira de forum mondial pour la réduction des risques de catastrophe, et fournira dans les années à venir une orientation stratégique et cohérente pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo ; et échanger des expériences et des connaissances entre tous les partenaires. Conformément aux dispositions actuelles de l'Equipe (ESI/RC), le Secrétaire Général Adjoint présidera la PM/RRC. Il convoquera normalement une session tous les deux ans à Genève et en toute autre occasion si tel proposé par le Président.

---

<sup>15</sup> Les critères pour adhérer à la Plate-forme mondiale seront définis surtout pour des organisations de la société civile et des organisations techniques et scientifiques.

<sup>16</sup> Voir note de bas de page 1

### **Comité consultatif des programmes (CCP)**

Il est proposé que la Plate-forme mondiale établisse un Comité consultatif des programmes (CCP) en tant qu'organe subsidiaire. Le CCP s'informerait des tendances en matière de prévention des risques et les porterait à l'attention de la Plate-forme. Il identifierait les défaillances et les opportunités, et conseillerait la PM/RRC en matière de politique, de planification et de préparation des rapports. Le CCP comprendrait au maximum 20 membres désignés par le Président et sélectionnés parmi les membres de la Plate-forme et justifiant de compétences variées touchant aux domaines humanitaire, du développement, de l'environnement et des sciences, ainsi qu'au domaine du financement international au développement. Ces individus seraient choisis parmi les partenaires de la SIPC, y compris les États, sur la base de leurs connaissances technique et professionnelle et de leur engagement à s'impliquer dans des activités de réduction des risques de catastrophe. Leur disponibilité et volonté à servir seraient également prises en compte. La proposition consiste à établir le CCP en tant que Comité permanent qui se réunirait tout au long de l'année, en cas de besoin.

### **Soutien thématique à la PM/RRC**

Sur la base de réseaux, groupements et autres mécanismes existant, plusieurs **plates-formes thématiques** auto organisées ont déjà été établies et sont composées essentiellement d'organes technique et scientifique. Ces dernières devraient participer activement au renforcement du système de la SIPC<sup>17</sup> et fournir un soutien thématique à la PM/RRC. Ces plates-formes thématiques sont destinées à intégrer une compétence technique globale, les préoccupations régionales et les capacités nationales au sein des objectifs thématiques principaux. Elles mettront leur expertise à disposition de la Plate-forme en terme de processus d'aide aux efforts nationaux et régionaux pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo .

Une autre proposition est que la Plate-forme instaure un Comité scientifique chargé d'orienter et de renforcer les bases scientifique et technique de la SIPC. Ce comité préconisera et orientera les actions nécessaires liées aux questions scientifiques et techniques au sein du système de la SIPC, y compris celles relatives aux innovations. Il s'agit en l'occurrence d'élaborer des programmes et identifier les questions prioritaires, initier des études et rapports et proposer la mise en place de panels, de groupes de travail et d'autres moyens de mener à bien les actions préconisées, sous réserve du consentement et de l'aval de la PM/RRC<sup>18</sup>. Les modalités spécifiques de fonctionnement du Comité et ses liens avec les autres composants du système de la SIPC sont en cours d'examen.

## **4.4. Le Rôle des Gouvernements**

### **Au niveau national**

*Les États ont pour responsabilité de mettre en œuvre les politiques relatives à la réduction des risques de catastrophe.<sup>19</sup> En conséquence, le système de la SIPC reconnaît le leadership des États en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau national, y compris la coordination, la promotion et la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans le contexte national et tenant compte de leurs propres structures.*

---

<sup>17</sup> Sur l'alerte précoce, les plans de reprise après les sinistres, le phénomène d'El Niño, les feux de brousse, la formation, le renforcement des capacités et l'éducation. Le processus de mise en place des plateformes est en cours afin d'aborder d'autres domaines spécifiques tels que le changement climatique et environnemental, la sécheresse, la sismicité, etc. aux plans mondial ou régional.

<sup>18</sup> Voir en particulier "Mechanisms for Scientific and Technical Inputs to the ISDR system". Document du travail, Secrétariat SIPC, 10 décembre 2005. 25p.

<sup>19</sup> La résolution A/RES./60/296 *Reconnaît* qu'il incombe en premier lieu à chaque État d'assurer son développement durable et de prendre des mesures effectives pour réduire les risques de catastrophe, y compris en protégeant les personnes sur son territoire, ses infrastructures et autres biens nationaux contre l'impact des catastrophes, et notamment d'appliquer le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes<sup>4</sup>, et d'en assurer le suivi, et souligne que la coopération et les partenariats internationaux sont primordiaux pour appuyer cet effort national ; (paragraphe 2).

Le Cadre d'action de Hyogo appelle les Etats à "désigner un mécanisme national de coordination approprié, pour la mise en œuvre et le suivi de ce Cadre d'action, et qui transmette les informations pertinentes au secrétariat de la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes". Il s'agit en outre d'instituer des mécanismes nationaux de coordination capables d'aider les autorités nationales à impliquer divers intervenants et divers secteurs dans les efforts de réduction des risques de catastrophe, selon une approche holistique, qui s'inscrit dans le contexte du développement socio-économique et d'impulser et surveiller les engagements pour la mise en œuvre dudit Cadre au niveau national.<sup>20</sup>

Le Cadre d'action de Hyogo définit d'autres tâches spécifiques que les Etats peuvent envisager d'entreprendre, entre autres, la préparation et la publication d'une évaluation de base sur l'état de la réduction des risques de catastrophe dans le pays, ainsi que la ratification et la mise en application d'instruments juridiques internationaux pertinents liés à la prévention des catastrophes.

#### **Aux niveaux régional et mondial**

Les Etats devraient être encouragés dans les limites de leurs moyens, à soutenir les capacités des mécanismes et organisations régionaux de même qu'à s'impliquer dans la formulation des politiques et plans régionaux. Ils pourraient également contribuer au renforcement du système de la SIPC par le biais de réseaux régionaux, de conseils, d'initiatives de coordination, d'échanges d'informations et d'expériences, d'actions de surveillance scientifique des aléas et de la vulnérabilité. Leur contribution pourrait porter aussi sur le renforcement des capacités institutionnelles et des actions concrètes pour diminuer les risques de catastrophe.

A l'échelle mondiale, les Etats deviendront les partenaires clés de la PM/RRC et contribueront activement aux débats substantiels et à la formulation de politiques.

#### **4.5 Participation des organes régionaux**

Les organes régionaux sont supposés organiser la convocation des plates-formes régionales et sous-régionales qui comprendraient des représentants des Etats, des plates-formes nationales et des organisations intergouvernementales régionales, les représentations régionales des agences onusiennes, les commissions économiques régionales, les banques régionales pour le développement, les organisations intergouvernementales politique, économique et thématique, les comités, associations et réseaux, les ONG régionales, les instituts scientifiques et techniques. Les plates-formes régionales et sous-régionales joueront un rôle fondamental d'orientation, de dialogue, de coordination et de mobilisation des ressources.

Des stratégies et des réseaux régionaux seront développés afin de fournir un soutien mutuel et permettre une meilleure cohésion des actions allant de la coordination des politiques interministérielles aux projets de coopération régionale. Le secrétariat de la SIPC va poursuivre ses efforts de stimulation du développement ou renforcement des réseaux et plates-formes régionaux dans le cadre du système renforcé de la SIPC. Des organes régionaux constitueront des partenariats avec les membres des plates-formes et ils élaboreront le cas échéant, des stratégies conjointes régionales ou sous-régionales (décrites invariablement comme stratégies, programmes ou plans d'action). Ces initiatives s'imposeront dans les prochaines années, dans le cadre du soutien aux pays de la région ou de la sous région pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> Les mécanismes nationaux de coordination pourront avoir la forme de plate-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe conformément à la résolution 54/219 de l'Assemblée Générale. En temps normal, parmi les membres sont représentés les ministères liés à la prévention des risques, les Sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge, des ONG, le secteur privé, des institutions académiques et scientifiques, et parfois des représentants des donateurs et des agences onusiennes.

<sup>21</sup> Le Cadre d'action de Hyogo a identifié cinq axes prioritaires d'activité qui doivent être abordés par des organisations régionales et considérées dans ces stratégies :

#### 4.6. Institutions et mécanismes de soutien

##### Systeme des Nations Unies

Le Sous Secrétaire Général des Nations Unies aux Affaires Humanitaires (SSG) assure la direction et veille à la cohérence et coordination du soutien accordé au système de la SIPC. Les rôles et responsabilités du SSG demeurent tel que définis dans le mandat existant accordé par l'Assemblée Générale.<sup>22</sup> Le SSG assumera la présidence de la PM/RRC.

Le SSG convoquera et présidera le Conseil préliminaire de gestion (CPG). Un représentant du Groupe de travail des N.U pour le développement (UNDG en anglais) interviendra en qualité de Vice-président. Le CPG conseillera le Secrétaire Général Adjoint et lui portera assistance afin d'assurer la cohérence au sein du système international pour soutenir efficacement le système de la SIPC, en particulier parmi les organes des Nations Unies..

Le cas échéant, les équipes de pays des Nations Unies ainsi que les représentants du Secrétaire Général auprès des pays (Coordonnateurs résidents, Coordonnateurs humanitaires, Envoyés spéciaux du Secrétaire Général, selon les cas), soutiendront les autorités nationales et la société civile dans la formulation des stratégies de réduction des risques de catastrophe, en suivant le cadre du système de la SIPC et s'assureront que les stratégies reflétées dans les programmes des Nations Unies sont entièrement conformes aux trois objectifs stratégiques, aux cinq domaines prioritaires du Cadre d'action de Hyogo ainsi qu'aux priorités du développement national..

Le Cadre d'action de Hyogo interpelle les agences des Nations Unies<sup>23</sup>, les institutions financières internationales et les autres acteurs d'assumer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, leurs priorités et ressources, un certain nombre de taches et responsabilités, y compris ce qui suit:

- Encourager des liens, une cohérence et intégration plus solides des éléments de réduction des risques de catastrophe dans les domaines de l'humanitaire et le développement durable;
- Renforcer les capacités de l'ensemble du système des Nations Unies afin d'aider les pays en voie de développement sujets aux catastrophes grâce à des moyens et une coordination appropriés;
- Aider les pays en voie de développement sujets aux catastrophes à formuler des stratégies ainsi que des plans et programmes d'action nationaux pour réduire les risques de catastrophe et renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques en matière de réduction des risques de catastrophe;
- Incorporer les actions de soutien à la mise en œuvre du Cadre d'action au sein de mécanismes pertinents de coordination tels que le Groupe des Nations Unies pour le Développement et le Comité permanent inter institutionnel (pour les actions humanitaires);

- 
- (a) Promotion des programmes régionaux, y compris des programmes de coopération technique, de renforcement des capacités, d'élaboration des méthodologies et des normes pour le suivi et l'évaluation des aléas et de la vulnérabilité, le partage d'informations et de la mobilisation efficace de fonds, afin de promouvoir les efforts nationaux et régionaux;
  - (b) Publication des études de référence régionales et sous-régionales sur la situation de la réduction des risques de catastrophes, selon les besoins identifiés et conformément à leurs mandats;
  - (c) Publication des révisions périodiques sur les progrès dans les régions, les obstacles et les besoins et l'assistance aux pays quand sollicitée, dans la rédaction des comptes-rendus nationaux relatifs aux programmes et aux progrès réalisés ;
  - (d) Création ou renforcement des centres spécialisés de collaboration dans les régions, le cas échéant, afin que ces derniers s'engagent dans la recherche, la formation, les activités éducatives et le renforcement des capacités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes;
  - (e) Appui pour le développement de mécanismes et de capacités régionaux dédiés à l'alerte précoce en cas de catastrophes, tels que les tsunamis.

<sup>22</sup> Rapport A/54/497 du Secrétaire Général et résolution A/RES/54/219 de l'Assemblée Générale.

<sup>23</sup> Les agences onusiennes qui ont un mandat ou engagement particulier dans la réduction des risques de catastrophes sont les suivantes : PNUD, OMM, PNUE, UNESCO, ONU HABITAT, UNICEF et OCHA.

- Considérer les préoccupations en matière de réduction des risques de catastrophe au sein des cadres d'aide au développement tels que les Bilans communs de pays, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les Stratégies pour la réduction de la pauvreté;

Coopérer en étroite collaboration avec les réseaux et plates-formes existants, pour promouvoir la collecte constante de données et de prévisions des aléas naturels, vulnérabilités, risques et impacts des catastrophes à l'échelon mondial.

### *Institutions financières internationales*

Le renforcement du système de la SIPC compte sur la coopération et la coordination avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et les banques régionales pour le développement. En juin 2006, la Banque mondiale a approuvé un nouveau Programme mondial appelé le Dispositif Mondial pour la Prévention des Catastrophes et la Récupération (GF/DRR en anglais), lequel assistera les efforts nationaux de renforcement des capacités dans quatre-vingt six pays à haut risque et améliorera l'aide internationale dans le cadre des opérations de récupération après une catastrophe<sup>24</sup>. Trente-deux pays sujets à de multiples risques de catastrophe ont été identifiés dans la phase initiale de ce nouveau dispositif.

### *Autres institutions d'aide*

Le système renforcé de la SIPC s'efforcera de développer des liens étroits avec les acteurs non étatiques majeurs et les organisations travaillant en réseau dans les activités de réduction des risques de catastrophe. Celles-ci sont principalement les sociétés de la Croix-rouge internationale et du Croissant rouge ainsi que leur Fédération (IFRC en anglais), le Consortium ProVention, les ONG et organisations de la société civile, ainsi que les représentants du secteur privé, des médias et des institutions universitaires.

## **4.7. Secrétariat de la SIPC**

Le secrétariat de la SIPC placé sous la supervision du SGA aux affaires humanitaires, servira le système renforcé de la SIPC, y compris la PM/RRC, le CCP et le CPG. Les tâches spécifiques consisteront à :

- a) Coordonner la préparation d'un programme d'action global de la SIPC ;
- b) Assister la formulation de politiques pour la PM/RRC, le CCP et le CPG ;
- c) Servir de référence pour accéder aux compétences, à l'information et aux ressources techniques ;
- d) Coordonner la production et la dissémination d'outils pour réduire les risques de catastrophe;
- e) Entreprendre des activités de conseil et de communication sur la réduction des risques de catastrophe;
- f) Faciliter la mobilisation de ressources au profit du système de la SIPC;
- g) Offrir le soutien du système de la SIPC en vue de la création et/ou le renforcement des plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe;
- h) Gérer le Fonds spécial pour la prévention des catastrophes;

<sup>24</sup> Le dispositif mondial pour la prévention des catastrophes et la récupération encouragera le soutien et le partage des informations aux niveaux régional et mondial à travers des consultations, des outils de gestion de l'information et le partage de bonnes pratiques entre les pays dans le cadre de renforcement du système de la Stratégie. Il contribuera également à intégrer la gestion des catastrophes et des aléas dans des stratégies de réduction de la pauvreté et celles conçues pour la croissance économique dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en harmonie avec des processus nationaux de planification (p.e. les rapports d'évaluation des risques et les plans d'action régionaux et nationaux de réduction des risques, les stratégies d'alerte précoce et les initiatives de financement en matière de risques catastrophiques).

- i) Publier et diffuser les rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de réduction des risques, dont les flux de financements internationaux.

#### **4.8. Dotation du système de la SIPC en ressources**

La réduction des risques de catastrophe demande des investissements stables et prévisibles à long terme, ce qui requiert une profonde révision des politiques de financement. L'initiative récente de certains donateurs, qui consiste à allouer un montant équivalent à 10% de leurs dépenses en matière de secours d'urgence aux programmes de réduction des risques de catastrophe sur le long terme, représente une avancée importante dans cette direction. Il est souhaitable que les donateurs et autres institutions de financement investissent systématiquement dans les activités de réduction des risques de catastrophe en tant que partie intégrante de la coopération dans le domaine humanitaire et du développement.

Des discussions sont en cours pour renforcer le Fonds spécial des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en vue de doter le système de la SIPC de moyens suffisants pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo ; en particulier aux niveaux mondial et régional afin de compléter d'autres mécanismes de financement tels que le Programme mondial pour la prévention des catastrophes et la récupération de la Banque mondiale. Au regard de ses responsabilités accrues et liées au système de la SIPC, le secrétariat de la SIPC nécessite plus de financement stable et à long terme sur la base d'une contribution équitable par les donateurs en plus de la contribution du budget ordinaire des Nations Unies dans le but de positionner la SIPC en tant que programme central et essentiel du Secrétariat des Nations Unies.

Dans le contexte de mobilisation des ressources pour réduire les risques de catastrophe dans le monde, le secrétariat de la SIPC va créer un système de contrôle des ressources qui permettra de suivre et publier des rapports sur les flux de financement.

#### **4.9. Gouvernance du système de la SIPC**

L'Assemblée générale des Nations Unies demeure, à travers le Second Comité, la principale entité décisionnaire dans le cadre de la gouvernance inter gouvernementale du système de la SIPC, y compris pour la ratification des politiques relatives à la réduction des risques de catastrophe. Il n'est donc prévu aucun changement dans la gouvernance de la SIPC.

Le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC en anglais) n'a pas inscrit la réduction des risques de catastrophe dans son programme d'action. ECOSOC représente cependant un forum intergouvernemental privilégié qui pourrait considérer les politiques, stratégies et actions requises par le Cadre d'action de Hyogo<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Les résolutions adoptées par l'ECOSOC sur des questions relatives à la SIPC peuvent jouer un rôle clé dans la prise de décisions par l'Assemblée générale des Nations unies. A cet égard, il est important d'impliquer d'avantage l'ECOSOC et d'intégrer la réduction des catastrophes dans ses programmes généraux de coordination et humanitaires. De plus, des événements parallèles sur la réduction des risques liés aux catastrophes ainsi que sur la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo devraient être organisés durant les travaux de l'ECOSOC.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

CES/NU	Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC en anglais),
PM/RRC	Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (GP/DRR en anglais)
ESI/PC	Equipe Spéciale Interinstitutions pour la Prévention des Catastrophes (IATF/DR en anglais)
DIPCN	Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles (1990-1999)
IFRC	Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant rouge
SIPC	Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (ISDR en anglais)
CG	Conseil de gestion
ONG	Organisation non gouvernementale
BCAH	Bureau de la coordination des Affaires humanitaires (OCHA en anglais)
CCP	Comité consultatif des programmes (PAC en anglais)
GTNUD	Groupe de travail des Nations Unies pour le développement (UNDG en anglais)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP en anglais)
ONU/ESC	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO en anglais)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
SGA	Secrétaire Général Adjoint
CMPC	Conférence mondiale sur la prévention des risques de catastrophe (WCDR en anglais)
MMO	Organisation météorologique mondiale
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable (WSSD en anglais)

---